

## **Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis no 05/17**

### **Demande de crédit de CHF 1'841'400.- pour la réfection de la rue du Centre – Chemin du Bochet**

**Au Conseil Communal de St-Sulpice,**

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis no 05/17 s'est réunie le mercredi 24 mai 2017 à 19h30 à la Maison de Commune, rue du Centre 47.

Président : M. Robert Ryser  
Membres : M. Iago Vazquez Fernandez  
M. Laurent Beyeler  
Rapporteur : Mme Claude Probst  
Excusé : M. Stefano Spaccapietra

La Municipalité était représentée par M. Pierre-Yves Brandt, accompagné de M. Damien Morand, ingénieur civil REG B chargé de gestion de chantier dans le bureau d'ingénieurs Sabert.

La Commission les remercie d'avoir répondu aux diverses questions abordées durant la séance.

#### **Introduction**

Afin d'établir un état des lieux de son réseau routier, la Municipalité, en place à cette époque, a mandaté le bureau Sabert qui a rendu son rapport le 22 juin 2015. Leur analyse montre que certains tronçons de route sont soumis à de fortes charges liées au développement du village, ainsi qu'aux nombreux passages des deux lignes de bus qui le traversent. La rue du Centre, ainsi que le chemin du Bochet, font partie des routes mises à l'épreuve par une augmentation de la circulation. Le temps qui s'écoule augmente les fissures, les orniérages et autres dégâts constatés par l'étude.

Les travaux prévus qui se situent depuis l'arrêt de bus du Bochet, sur la route du Centre, jusqu'à l'intersection du chemin du Bochet avec le chemin du Russel, sont les suivants :

- remplacer 50 % du coffre de la chaussée
- remplacer environ 5700m<sup>2</sup> de revêtement
- remplacer tous les couvercles de chambres
- changer toutes les grilles d'eau claire, changer toutes les bordures (granit, plus solide et esthétique)
- réfectionner la place devant le bâtiment du Chemin du Bochet 1
- aménager des zones d'arrêts de bus avec des revêtements plus durs (polymères)

- Des travaux d'entretien planifiés par les Services de la Ville de Lausanne vont être inclus dans cette réfection : conduite de gaz sur environ 650 m, conduite d'eau potable, conduite de défense incendie et conduites SI sur environ 600 m.

Swisscom, a décliné la proposition de se joindre à ces travaux. M.Morand confirme qu'ils n'ont reçu aucune réponse de l'entreprise qui a été sollicitée plusieurs fois. La Municipalité a depuis eu des contacts avec Swisscom qui désire améliorer sa couverture. Une coordination paraît vraiment judicieuse entre les travaux planifiés par la Commune et Swisscom.

- L'éclairage public, sur le chemin du Bochet, va être changé (LED) et la Municipalité pense installer un variateur d'intensité.

### **Choix du projet de la Municipalité**

L'entreprise Sabert a proposé plusieurs projets d'aménagement de la route et celui qui a été retenu par la Municipalité conserve la même structure qu'actuellement. Des trottoirs dans certaines parties (là où ils sont déjà existants), une piste cyclable de 1.25 m lorsque la largeur des voies de circulation est de 3.50 m et de 1.50 m si celles-ci sont plus larges.

### **Adjudication des travaux et coûts :**

M.Morand confirme que l'entreprise qui a été mandatée par la Municipalité et le bureau Sabert pour effectuer le génie civil est celle qui a fait l'offre au prix le plus avantageux. Il informe également que lors de l'exécution des travaux, des contrôles de qualité seront effectués.

Les frais administratifs et techniques, mentionnés dans le préavis, sont ceux du bureau Sabert . Bien qu'ils paraissent élevés, ils comprennent l'étude de l'avant-projet et la mise en soumission qui ont déjà été réalisées. Les 10 % de divers et d'imprévus sont dus à la disparité du coffre de la route existante.

### **Questions et réflexion de la Commission :**

Pour quelle raison la Municipalité ne propose-t-elle pas la réfection complète du chemin du Bochet ? Le 2ème tronçon semble avoir aussi un urgent besoin de réfection. Le rapport datant de 2015, on pourrait présumer que le constat en ce qui concerne les priorités a changé. M.Morand répond que l'état du 1<sup>er</sup> tronçon reste à considérer comme prioritaire, car avec des bourrelets plus marqués et des fissures plus conséquentes, la dégradation est ainsi plus rapide.

La Municipalité désire répartir les frais et ainsi découpler les travaux. Elle nous rappelle que la participation financière de la Commune de St-Sulpice à l'étape 3 de la requalification de la RC1 doit aussi être prise en compte pour la planification du budget.

Qu'en est-il du projet de construction sur la parcelle au Nord du Bochet ? Cette question concerne plutôt la deuxième partie du Bochet, donc pas l'objet de ce préavis, mais il nous a semblé bon de l'évoquer dans un désir d'anticipation et de vue globale sur l'évolution de cette partie de notre Commune.

La Municipalité nous informe qu'une mesure provisoire a été décidée (liée à la densification de notre village) et ceci sous la forme d'un gel de construction sur cette parcelle jusqu'en 2030.

La Commission est surprise de la décision de la Municipalité de ne pas avoir profité de la nouvelle construction, à l'angle du ch. du Russel et du Bochet, pour négocier une servitude sur la maison. Ceci afin d'obtenir un espace trottoir et de travailler sur le long terme en prévoyant des expropriations progressives sur les propriétés qui suivent afin d'avoir une cohérence pour le cheminement des piétons.

La Municipalité y a pensé, mais finalement a renoncé à s'engager dans une telle demande.

La Commission a demandé des éclaircissements sur les projets de la Municipalité pour le bâtiment du Bochet 1 (ancienne caserne des pompiers). Est-il sensé de faire de gros travaux de goudronnage sur cette place ? N'y aurait-il pas d'autres alternatives suivant le projet à venir ?

La Municipalité a conscience de cette situation et y réfléchit. Il n'y aura pas de gros investissements faits pour rénover cette place.

La Commission propose de prolonger la zone 30 jusqu'au contour du chemin du Bochet et de la descente du chemin des Pâquis. C'est un endroit très fréquenté lors des sorties scolaires.

La Municipalité, consciente du trafic considérable dans cette zone, ainsi que de sa complexité réfléchit à des modifications possibles pour rendre ce lieu sensible le plus sécurisé possible.

La Commission trouve la Commune généreuse en ce qui concerne la clé de répartition des frais entre la Commune et les différents Services qui vont intervenir. Dans une Commune proche de la nôtre, toutes les couches en dessus de la fouille des Services sont assumées par les Services concernés. Alors qu'à St-Sulpice, la Commune prend en charge les couches d'enrobé et une partie de la grave.

M. Morand explique que pour ce projet, les Services anticipent le remplacement de leurs conduites qui ne sont pas encore en bout de vie et rentabilisées, ceci afin de ne pas devoir revenir dans quelques années faire des fouilles sur une route neuve. Donc cette anticipation a un coût qui est assumé par les Services.

**Conclusions :** La réalisation de la réfection de la route depuis l'arrêt du bus du Bochet jusqu'à l'intersection du chemin du Bochet avec le chemin du Russel est nécessaire. Le report de ces travaux pourrait être plus onéreux pour la Commune étant donné le lien direct entre le temps qui passe et la dégradation évidente de la route. Nous avons pu constater que ce projet de réfection a été analysé, que différentes variantes ont été soupesées. Nous avons par nos questions, qui pourraient passer comme étant hors sujet, soulevé l'importance d'avoir des visions pour le futur et d'anticiper les besoins du développement de notre Commune. Sur certains aspects, nous avons été satisfaits de constater que la Municipalité adopte une attitude qui tend à une gestion sur le long terme.

C'est à l'unanimité que la commission propose, d'accepter le préavis No 05/17 de la Municipalité.

En conséquence, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil Communal de St-Sulpice**


- vu le préavis communal no 05/17,
- vu les conclusions de la commission chargée de son étude.
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

### **Décide**

D'accorder à la Municipalité un crédit de 1'841'400.- pour la réfection de la Rue du Centre et Chemin du Bochet.

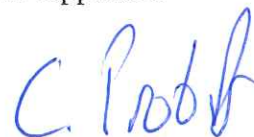
### **Au nom de la commission**

Le président



Robert Ryser

Le rapporteur



Claude Probst